

# COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 février 2026 n°01/2026

*Convocation du 03 février 2026*

Le dix février deux mille vingt-six, à dix-huit heures zéro minutes les membres du Conseil Municipal de la Commune de POURNOY-LA-CHÉTIVE, se sont réunis à la mairie de Pournoy-La-Chétive sur convocation qui leur a été adressée par Le Maire sortant, Madame Martine MICHEL, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :		
M. MICHEL	N. GUERARD	T. WINGERT-DESUERT
F. DALMARD	N. GENGENBACHER	J. WERBENEC
D. FERRI		
Absents excusés Procurations :		
S. MICHELAND a donné procuration à Jérôme WERBENEC		
D. GLEZER a donné procuration à Denis FERRI		
M. MERLIER a donné procuration à Nathalie GENGENBACHER		
S. MAURICE a donné procuration à Martine MICHEL		
M. DEBRIN a donné procuration à Franck DALMARD		
Absents :		
T. KLEIN - S. GUILLI		

**Secrétaire de séance : Lauriane GROSSE**

---

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Conseil Municipal du 16/12/2025
  2. CFU
  3. Affectation de résultat
  4. Divers
- 

### **DCM 01/01/2026 : Approbation du Conseil Municipal du 16/12/2025**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'obligation d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 16/12/2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :  
**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16/12/2025.

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Pour extrait conforme**

**COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 10 février 2026 n°01/2026

**DCM 02/01/2026 : Compte Financier Unique ( CFU)**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Pournoy-La-Chétive ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, Madame le maire n'ayant pas pris part au vote

<b>INVESTISSEMENT</b>		
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	88 971,12	
Opération de l'exercice	96 157,67	167 956,21
Totaux	185 128,79	167 956,21
<b>Résultat de Clôture</b>	<b>17 172,58</b>	

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		378 489,96
Opération de l'exercice	374 647,35	426 463,84
Totaux	374 647,35	804 953,80
<b>Résultat de Clôture</b>		<b>430 306,45</b>

<b>ENSEMBLE</b>		
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	88 971,12	378 489,96
Opération de l'exercice	470 805,02	594 420,05
Totaux	559 776,14	972 910,01
<b>Résultat de Clôture</b>		<b>413 133,87</b>

# COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 février 2026 n°01/2026

**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025

**DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**Pour** extrait conforme

### **M 03/01/2026 : Affectation de résultat 2025**

Madame Le Maire, présente l'affectation de résultat aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après approbation du CFU (Compte Financier Unique) de l'exercice 2025 détaillé comme suit :

#### **Affectation du résultat 2025**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
<b>RECETTES</b>	426 463,84€
<b>DEPENSES</b>	374 647,35 €
<b>Résultat N excédent</b>	51 816,49 €
<b>Résultat reporté excédent</b>	378 489,96 €
<b>Soit un résultat excédent</b>	430 306,45 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
<b>RECETTES</b>	167 956,21 €
<b>DEPENSES</b>	96 157,67 €
<b>Résultat N excédent</b>	71 798,54 €
<b>Résultat reporté déficit</b>	-88 971,12 €
<b>Soit un résultat déficit</b>	-17 172,58 €

RESTE A REALISER INVESTISSEMENT	
<b>RECETTES</b>	0 €
<b>DEPENSES</b>	0 €

**SOIT, EN TENANT COMPTE DES RESTES A REALISER, UN BESOIN DE FINANCEMENT DE 17 172,58 € (Déficit Dépense 001)**

Décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002, la somme de 413 133,87 €.

- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement, la somme de 17 172,58 €

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité

**APPROUVE** l'affectation de résultat

**DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**Pour** extrait conforme

Pournoy-la-Chétive, le 10/02/2026  
Le Maire, Martine MICHEL

